

LES EXILS DE CHEIKH BAMBA AU GABON ET EN MAURITANIE (1895 - 1907)

MBAYE GUEYE

Maître de Conférences, Département d'Histoire
Faculté des Lettres & Sciences Humaines, Dakar

Paru dans les *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, 1995, 25 : 41-57

Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle les sociétés sénégalaises étaient frappées par une profonde crise consécutive à la traite négrière devenue la préoccupation majeure des autorités. Aux escarmouches succédaient les expéditions de grande envergure entraînant à leur suite des pillages, des vols, des viols. De partout montaient vers le ciel les gémissements des victimes.

Cette atmosphère irrespirable de violence mit la société dans une sorte de vide spirituel et moral. Là où la religion traditionnelle était prépondérante comme en pays sérère aucune réponse adéquate n'était trouvée à l'inquiétude du lendemain en raison même de l'étroitesse de ses horizons. Toutefois il en était autrement dans les zones d'implantation des musulmans. Refusant de subir les caprices de l'aristocratie dirigeante, les musulmans prenaient souvent les armes pour abattre les régimes despotiques qui, à leurs yeux, avaient perdu toute légitimité. Ils décidèrent de remodeler la société en recourant aux provisions de la loi islamique.

1. LE CONTEXTE HISTORIQUE

Vers la fin du XVIII^e siècle, ils connurent quelques succès. En 1776 la Révolution théocratique triomphait au Fouta-Toro. Les échecs constatés au Kajoor et au Bawol ne les dissuadèrent pas de reprendre la lutte au XIX^e siècle. /p. 41/

Le Waalo connut en 1825 un soulèvement maraboutique qui fut sans lendemain. En 1859 les marabouts du Ndiambour ne furent guère plus heureux dans leur tentative de renverser la royauté. Toutefois Ahmadou Cheikhou de Wouro Mahdiyoub parvint, entre 1869 et 1875, à créer une entité autonome au Fouta. En 1860 Maba Diakhoub avait créé la théocratie du Rip.

Ainsi donc l'objectif des marabouts était l'islamisation de la société. Ils étaient très sensibles aux distorsions entre les dispositions de la société islamique et la conduite des dirigeants politiques. Ils avaient constaté que les notions d'égalité, de fraternité entre les croyants, les valeurs de fidélité, de justice et de solidarité étaient devenues lettres mortes.

Les musulmans furent entravés dans leurs entreprises par la conquête française. La France était décidée à détruire toutes les formes de résistance afin de pouvoir procéder dans l'immédiat à l'exploitation des ressources du pays. L'intrusion de la France fut pour tout le monde un contact destructeur. Sous sa pression technique, la civilisation locale s'écroula. Les autochtones perdirent la capacité de se développer de façon autonome face à la volonté du conquérant de fondre le pays selon ses principes.

De leur côté les musulmans, possédant une grande capacité d'organisation, s'attachèrent à regrouper les croyants sous une même idée, un même sentiment, afin de faire d'eux une force entreprenante en vue de l'instauration d'une société véritablement islamique. Entre ces deux forces qui se disputaient le contrôle des consciences aucun compromis n'était a priori envisageable. Chacun des camps fit de son adversaire un portrait très peu élogieux. L'autorité coloniale, qui s'était partout heurtée à l'hostilité des musulmans, décida de combattre l'islam avec une extrême sévérité. Mage, Carrère, Paul Holle, Archinard préconisèrent des mesures efficaces contre le péril de l'islam¹.

Carrère et Holle qualifièrent l'islam d'idolâtrie, contrairement à toute vérité. La suppression de son culte était même proposée comme but légitime de la politique française. A leurs yeux toute politique de tolérance à son endroit rendait impossible tout progrès du catholicisme dans ce pays². Ces propos n'étaient que des préjugés qui n'avaient rien à voir avec la vérité. En effet il est incontestable que l'islam a élevé le sens moral et l'intelligence des peuples qu'il a arrachés à leurs religions locales. L'abolition des idoles de la Mecque fut la gloire de Mouhammed. A chaque page le Coran insiste sur le dogme de l'unicité d'Allah. D'un autre côté l'intempérance et l'alcoolisme, qui furent à l'origine de la dégénérescence de certaines populations africaines, trouvèrent dans l'islam leur frein le plus efficace³. Les Européens, qui déniaient à cette religion tout sens moral, ne s'étaient pas fait faute d'inonder une grande partie de l'Afrique de vins et de liqueurs de très mauvaise qualité qui abrégeaient les /p. 42/

jours de ceux qui les consommaient. Partout où il avait triomphé, l'islam avait aboli l'anthropophagie, interdit le massacre des populations, distribué une instruction et une éducation morales en vue de donner aux hommes la plénitude de leur dignité.

Dans ce réquisitoire dressé contre l'islam pour justifier la répression, le fatalisme était signalé comme une barrière qui empêchait les musulmans d'accéder au progrès. Cette disposition de l'âme ne doit pas être interprétée de façon littérale. La tradition prophétique enseigne qu'il faut travailler comme si l'on ne devait jamais mourir et prier comme si on devait mourir à très brève échéance. La cité musulmane aux yeux du prophète Mouhammed ne peut être harmonieuse que si tous les musulmans savent à la fois y prier sans cesse et se consacrer sans cesse avec zèle aux activités temporelles. A ce prix ils auront la capacité d'accroître leurs authentiques valeurs spirituelles avec même la possibilité de les accroître avec l'aide du voisin. Si par malheur le succès ne couronne pas l'entreprise le musulman est toujours à même de relever la défaite par "une noble résignation"⁴ en acceptant de s'incliner devant la volonté d'Allah.

Force est cependant de constater que l'islam est une religion aussi exclusiviste que le christianisme. Avec lui on ne sert pas deux maîtres à la fois. Les marabouts, sentant la concurrence que leur ferait cette religion importée par les conquérants, ne pouvaient que rivaliser avec elle. Sur le plan militaire, avec la défaite de toutes les aristocraties, ils s'attachèrent à transférer la lutte dans le domaine souterrain, inaccessible à l'envahisseur. L'islam fut interprété dans le sens du combat. Il devint alors l'incarnation du non de tous ceux qui avaient des griefs réels ou imaginaires contre l'autorité française⁵.

L'islam devint alors une force irréductible qui aida à conserver l'existence. Toutes les revendications furent transposées sur le plan religieux. Dans l'enseignement comme dans la vie quotidienne on insistait sur tout ce qui faisait la différence, la particularité de l'islam par rapport au christianisme.

Cette attitude était d'autant plus facile à soutenir que le colon donnait l'impression, à ceux qui ne

¹ CROWDER M. *West Africa Under colonial rule*. London, 1968, p. 360.

² DUVAL, J. « La politique coloniale de la France ». In : *Revue des deux mondes*, 1858.

³ *Idem*.

⁴ DUVAL J. *Op. cit.*

⁵ QUELLIEN. *La politique musulmane*, Paris, 1910, p. 91.

connaissaient pas sa civilisation, de considérer l'homme comme un être physique uniquement préoccupé par son existence terrestre alors que le musulman est avant tout un être mortel qui doit en passant sur la terre se préparer à entrer dans l'éternelle société d'Allah. L'homme d'Occident semble déifier la matière. Il est toujours à la recherche effrénée du confort.

Chez les musulmans, à l'ambition de dominer les forces de la nature, est conjoint l'effort moral des consciences pour donner leur droit aux authentiques forces spirituelles. C'est pour cela que l'islam recommande de travailler à l'aménagement de la terre dans la justice. Les conquêtes matérielles ne sont légitimes que si elles sont couplées avec le devoir de lutter en /p. 43/

permanence contre la corruption des mœurs en vue de la perfection morale, gage du salut.

L'islam enseigne que l'homme doit développer les virtualités contenues en lui et travailler à faire des forces de la nature des instruments de sa propre libération.

Il a aussi conscience de la grandeur humaine. Par lui l'individu apprend qu'il a des devoirs mais aussi des droits.

Dès lors aucun compromis ne semblait possible entre l'administration coloniale qui, par l'assimilation, voulait faire des Africains des Français noirs et l'islam qui désirait réaliser le monopole des fidèles qui était le but ultime de son ambition. C'est pour cela qu'en dépit de toute la considération accordée à Jésus par les musulmans qui le placent parmi les plus grands prophètes de l'humanité et en dépit de la tolérance que prône l'islam à l'endroit des chrétiens et des juifs, l'administration coloniale n'en continua pas moins à le considérer comme son ennemi principal du moment qu'il lui disputait le contrôle des consciences. Son triomphe aurait signifié l'échec de la colonisation.

L'administration décida donc de le combattre avec énergie car il était notoirement hostile aux intérêts matériels du conquérant. On disait qu'il était de trop récente importation au Sénégal pour qu'il fût bien difficile d'arrêter ses progrès incessants et même de le faire reculer. Il fallait agir avec décision, énergie, persévérance et profiter de chaque insurrection pour déporter en Guyane tout marabout coupable d'excitation à la révolte⁶. Pour BIZEMONT il n'y avait pas à s'y tromper, tous étaient « dans ce cas et prêchaient ouvertement la guerre sainte »⁷. La lutte à mort contre l'islam était pour ainsi dire inévitable⁸.

Sans doute par la guerre sainte des marabouts étaient parvenus à créer des théocraties comme au Fouta Djallon en 1725, au Fouta Toro en 1776, au Sokoto entre 1783 et 1817, au Macina en 1818. De son côté El Hadji Omar avait fondé son empire entre 1854 et 1864 sur une base islamique. Les initiateurs de ces guerres saintes étaient surtout préoccupés par le remodelage de leur société en déliquescence, selon les prévisions de la loi islamique. Leurs entreprises étaient dirigées contre des aristocraties païennes, totalement engagées dans le trafic négrier. Ces marabouts savaient qu'il leur était interdit de faire la guerre sainte à tous ceux qui avaient reçu une révélation de Dieu. Les chrétiens et les juifs étaient donc exclus de leur champ d'intervention.

En invoquant la guerre sainte dans leur lutte contre le conquérant, ils entendaient se servir de l'islam comme d'un ciment pour souder les éléments souvent d'origine diverse qui constituaient l'ossature de leurs armées. Donc les guerres soutenues contre les envahisseurs n'avaient de Jihad que le nom.

La religion « n'était le plus souvent pour rien dans les longues luttes engagées contre les chrétiens non en tant que chrétiens mais comme concurrents /p. 44/

⁶ BIZEMONT : « La France en Afrique », in : *Le Correspondant*, 25 Février 1883.

⁷ *Ibidem*.

⁸ *Ibidem*.

politiques et commerciaux »⁹ qui voulaient leur ravir leur pays. L'islam leur permettait d'exalter l'esprit national de leurs adeptes, de faire d'eux des hommes superbes « au maintien fier, respirant la confiance en soi, d'une dignité singulière »¹⁰. Pour ce faire, ils parlaient nécessairement de la grande guerre sainte qui n'est pas l'effort du croyant déployé contre les infidèles, mais lutte intérieure du musulman contre les passions mauvaises pour une victoire morale sur lui-même. Comme le dit si bien un marabout : « Laisse en paix les Roumis ! Que ton âme soit ivre du seul noble combat conseillé par le Livre. Toi-même sois ton champ de bataille. Oh Croyant ! »¹¹.

Ainsi donc, dans sa doctrine authentique, l'islam était parfaitement à même de relever tous les défis engendrés par le monde moderne. Les idéologies ne pouvaient saper les fondements de ses dogmes, et les religions révélées ne lui sont nullement antipathiques. Il impose à ses adeptes la croyance à l'Unicité de Dieu et ne cesse de leur enseigner que les succès matériels ne doivent jamais leur faire perdre la pensée d'Allah.

Ces arguments ne pouvaient pas modifier fondamentalement l'attitude de l'administration vis-à-vis de l'islam qui lui disputait le contrôle des consciences. Elle mettait tout en oeuvre pour arrêter ses progrès, voire le faire reculer, en s'appuyant sur ceux qui, naguère, étaient violemment réfractaires à son message, à savoir les païens. De plus, en bannissant les dirigeants dont l'hostilité vis-à-vis de la France était manifeste, l'islam cesserait d'être, à plus ou moins brève échéance, une force politique et ne serait plus en mesure de la concurrencer sur le terrain de la conquête des âmes. On assisterait alors au retour offensif du paganisme qui rendrait possible le triomphe du christianisme et partant de l'assimilation.

2. L'AVÈNEMENT DU MOURIDISME

C'était dans ce climat d'animosité réciproque, alourdi par les malentendus des premiers jours que Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké entreprit sa mission d'islamisation de la société sénégalaise. Né vers 1853 de parents toucouleur "wolofisés", il se montra très jeune fin érudit, maîtrisant parfaitement les disciplines enseignées par les écoles et universités du Sénégal et de la Mauritanie. Il adhéra tour à tour aux différentes confréries qui travaillaient à l'édification religieuse des musulmans. Mais, ne trouvant nulle ce qu'il y cherchait, il désespéra des hommes et se tourna d'un cœur repentant vers l'Eternel qui seul pouvait lui permettre d'étancher sa soif de spiritualité.

Dès 1880 il avait commencé à diriger ses attaques contre les marabouts courtisans, conseillers des rois, qui interprétaient de façon laxiste le Coran dans /p. 45/

le seul but de plaire aux caprices des souverains. Ils légitimaient leurs actes les plus révoltants, les plus injustes. A la mort de son père en 1882 il refusa le poste de Cadi c'est-à-dire chef du service judiciaire du Kajoor en disant : « j'ai honte que les anges me voient porter mes pas auprès d'un roi autre qu'Allah ». Cette conduite irréprochable vis-à-vis des détenteurs du pouvoir temporel lui attira l'affection de beaucoup d'éléments de la population. Eux aussi sentaient confusément cette grave disjonction entre l'islam et les pratiques de ceux qui s'en réclamaient. Comme ses prédécesseurs, Cheikh Ahmadou Bamba demeurait convaincu que l'application stricte de la loi musulmane était seule à même de permettre la régénération de la société sénégalaise. Les habitants désaxés par la conquête auraient aussi la possibilité d'entrer dans une autre communauté¹².

⁹ CARLES : *La France et l'islam en Afrique occidentale*, Toulouse, 1913, p. 72.

¹⁰ QUELLIEN, *op. cit.*, p. 91.

¹¹ Roumis : Terme qui désigne les chrétiens en Afrique du Nord.

¹² ANS 13G67, L'islam au Sénégal, pièce 3.

Au départ les premiers adeptes de Cheikh Bamba, connus sous le nom de mourides c'est-à-dire d'aspirants à Dieu, se recrutaient surtout parmi les éléments déshérités de la population. En 1889 le Ndiambour était envahi par ses disciples qui étaient d'anciens tisserands, des griots qui se faisaient construire leurs cases « sans frais par les villages voisins »¹³. Tous étaient hostiles au chef de province du Ndiambour Ibrahim Ndiaye à qui ils reprochaient sa docilité à l'endroit de l'administration coloniale¹⁴.

Le même comportement vis-à-vis des chefs locaux était constaté chez les adeptes de Cheikh Bamba établis au Bawol, au Jolof comme au Sine et au Saloum. Tous ceux qui étaient en quête d'absolu ou refusaient de s'accommoder de la situation coloniale le choisirent comme maître spirituel. On y trouvait des marabouts, d'anciens guerriers en chômage du fait de la conquête, des chefs destitués, des esclaves en rupture de ban, bref la plupart des individus que l'ordre colonial avait plongés dans une profonde détresse. La présence de ces mécontents dans le mouvement donna à la confrérie mouride l'aspect d'un abri où se réfugièrent tous les ennemis de l'administration coloniale. C'est eux, anciens cadres de la société traditionnelle, qui infléchirent le mouvement dans cette direction au point de rendre possible l'équation selon laquelle l'appartenance à la confrérie impliquait l'hostilité à la France. L'islam devint alors nettement une arme qui leur permettait de sauvegarder leur identité qu'on voulait dissoudre dans celle de la France. L'opposition politique à la domination coloniale prit une coloration religieuse. L'islam servit de moyen d'expression à la protestation sociale de la population soumise à un ordre colonial particulièrement brutal. Il devint par la confrérie des Mourides la réponse nette d'un peuple qui, ayant perdu son indépendance, n'avait plus le droit de s'exprimer par une action politique directe. A mesure que volait en éclats l'ancienne armature administrative, les conversions à l'islam se multipliaient par l'entremise de la confrérie de Cheikh Bamba qui ne cessait de dire à ses adeptes /p. 46/

qu'ils ne devaient servir que la gloire d'Allah. La soumission à Dieu était donc la pierre angulaire de ses prédications.

Cette formule marquait avec force la ligne de démarcation entre l'autorité coloniale et la confrérie mouride. En effet si toute obéissance va à Allah et ne peut aller qu'à lui, car lui seul a droit de commandement sur terre, on en conclut qu'il n'est d'autre autorité que celle d'Allah. Et s'il faut obéir à ceux qui détiennent le commandement on doit toujours ajouter que c'est à condition que l'ordre soit en parfaite conformité avec la loi coranique. Dès lors comment obéir à des autorités dont la légitimité ne repose que sur la force brutale alors que fondamentalement l'islam rejette ce qui s'appuie sur le despotisme.

L'administration ne comprit que trop bien les dangers qu'une telle attitude faisait courir à son autorité. Elle savait qu'elle ne pouvait pas compter sur l'assentiment d'hommes qui n'avaient pour unique abri que Dieu seul. Au Kajoor, au Bawol et au Jolof où Cheikh Bamba s'établit en 1894 on vit des communautés villageoises passer presque en entier à sa confrérie qui s'enrichissait sans cesse des multitudes persécutées ou victimes du nouvel ordre¹⁵.

Partout les néophytes, de concert avec les anciens guerriers de Lat Dior, de Thiéyacine, de Tanor Dieng ou de Alboury Ndiaye menaient une active propagande contre la présence française. Tous ceux qui se ralliaient à la confrérie connurent la joie d'être soustraits aux erreurs du paganisme et l'espoir de faire échec au conquérant qui s'était approprié leur pays. Tous confondirent leur cause avec celle de la confrérie mouride et mirent à son service leurs indéniables qualités d'organisation qu'ils avaient acquises quand ils assuraient la gestion de leur pays. Le prétexte religieux fut le commun véhicule pour exprimer cette animosité radicale vis-à-vis de l'administration coloniale.

¹³ ANS 1G136. Angot commis des Affaires politiques au gouverneur du Sénégal, Avril 1889.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ ANFOM. SENEGAL IV-127. Directeur des affaires politiques au gouverneur du Sénégal. Saint-Louis le 29 Août 1895.

Les échos du triomphe de la confrérie de Cheikh Bamba atteignirent les coins les plus reculés du pays. Les villages qu'il avait fondés au Kajoor, au Bawol, au Jolof comme ceux de ses grands disciples étaient les rendez-vous d'un nombre considérable de pèlerins qui apportaient des cadeaux¹⁶ mais en repartaient avec des directives précises qui n'avaient rien à voir avec celles de l'administration. Ignorés par les adeptes du grand marabout, beaucoup de chefs de canton et de province comprirent la précarité de leur situation. Les impôts ne rentraient pas et on leur reprochait leur incapacité à tenir correctement leurs circonscriptions.

La peur de perdre leur emploi les conduisit alors à dresser de violents réquisitoires contre Cheikh Bamba et ses ouailles à qui ils imputèrent toutes les difficultés. Beaucoup demandèrent à l'administration des mesures contre ces agitateurs qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour mettre le pays à feu /p. 47/

et à sang¹⁷. Pour preuve de ce qu'ils avançaient, ils dénoncèrent dans leurs rapports les anciens guerriers qui se trouvaient chez Cheikh Bamba. C'étaient Birahim Codou Diallo Fall, Moctar Mariama Diop, Mahmadou Fatim, Gallo Ndiaye, Ali Bouri Penda, Amadou Makhouredia¹⁸.

L'inquiétude qui gagna l'administration s'expliqua par le fait que ces guerriers disposaient d'individus nombreux qui, structurés en armée, pourraient compromettre les bases de la domination française. A Saint-Louis même, Cheikh Bamba avait un millier d'adeptes, cinq mille dans le Ndiambour et des milliers dans le Kajoor, le Bawol, le Jolof. En toute occasion ils faisaient étalage de leur inimitié vis-à-vis des Français et de leurs collaborateurs qu'ils couvraient d'insultes¹⁹.

L'administration décida de recourir à la répression contre Cheikh Bamba et ses adeptes à qui on reprochait de parcourir activement le pays pour « recruter des chevaux, des ânes, des pileuses de couscous »²⁰ pour se préparer à la guerre sainte. Des renseignements émanant des chefs locaux étaient unanimes à dire que les préparatifs étaient réels, que de nombreux chevaux étaient réunis à Touba du Bawol, que beaucoup d'armes et de munitions étaient acheminées vers Touba du Jolof où résidait le Marabout.

Pour couronner ce montage qui ne reposait que sur la malveillance intéressée de chefs ou de marabouts désobéis par leur administrés ou abandonnés par leurs adeptes, on fit savoir à l'autorité administrative que Cheikh Bamba avait même quitté la confrérie Khadria pour adhérer à la Tijanya qui comportait "des prédications de guerre religieuse"²¹. Du moment que El Hadj Omar, Maba Diakhouba, Ahmadou Cheikhou qui firent la guerre sainte appartenaient à cette confrérie, l'adhésion de Cheikh Bamba à cet ordre ne pouvait signifier que sa volonté de les imiter sur la voie de la lutte armée. On trouva une parfaite similitude entre ses protestations d'amitié à l'endroit de l'autorité coloniale et celles que lui firent « Maba en 1864, Ahmadou Cheikhou en 1868, Mamadou Lamine en 1885 à la veille de leurs campagnes »²².

Comme on s'en aperçoit ce faisceau de rumeurs ne valait pas des preuves précises. L'unique

¹⁶ AN FOM. Sénégal IV-127. Le Directeur des Affaires politiques au gouverneur du Sénégal. Saint Louis le 29 Août 1895.

¹⁷ *Ibidem.*

¹⁸ ANS.3 E 55-folo 254-255. Merlin. Rapport sur Cheikh Bamba, Sept 1895.

¹⁹ ANS 3 E 55 folios 254-255. Merlin-rapport sur Cheikh Bamba, 5 Sept 1895.

²⁰ *Ibidem.*

²¹ *Ibidem.*

²² *Ibidem.*

préoccupation du marabout était de faire de ses adeptes des musulmans authentiques conformant leurs pratiques quotidiennes aux principes coraniques. Ce fut dans cette perspective qu'il avait conseillé de cesser le combat, à Albouri qui, ne voulant déposer les armes, alla rejoindre Ahmadou le fils de El Hadj Omar. Il avait l'intime conviction que la force spirituelle était supérieure à celle des armes et qu'en devenant des musulmans /p. 48/

sincères ils rendaient superficielle la domination française qui serait alors impuissante à dévoyer l'âme du peuple. La guerre sainte, qu'il demandait de mener, consistait à lutter contre les illusions de l'individualité, l'orgueil mal placé, les tentations de Satan.

Les succès de sa confrérie étaient inséparables des bouleversements opérés par la colonisation qui avait provoqué dans les populations un désarroi total. En offrant un cadre de vie accordé aux espérances spirituelles des populations, la confrérie de Cheikh Bamba leur apportait une réelle sécurité appuyée sur une promesse de salut²³. Les uns et les autres trouvèrent dans la croyance en Dieu un alibi du quotidien. C'était en ce sens que le mouridisme de Cheikh Bamba compromettait la politique française au Sénégal, car il était devenu le refuge du sentiment national avec lequel il se confondit. L'autorité coloniale prêta au marabout des ambitions purement terrestres ce qui était aux antipodes de la vérité. Elle était désespérée de voir les foules préférer tourner leurs espérances vers cet homme de Dieu qui n'avait pour armes que la sainteté de sa vie et la pureté de son enseignement.

Du moment qu'il concurrençait dangereusement l'administration dans la conquête des âmes, il fallait l'éloigner du pays afin d'y faciliter le triomphe de la civilisation française, et ramener le calme dans le Ndiambour, le Kajoor, le Bawol et le Jolof où résidaient la plupart de ses adeptes²⁴. En vertu de l'article 4 du décret du 30 Septembre 1887 relatif aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs coloniaux, on décida de l'interner administrativement pour quelques années au Gabon où ses prédications n'auraient aucun effet sur les populations.

3. L'EXIL

L'internement était une mesure d'ordre administratif et politique différent des sanctions judiciaires. Il différait de l'indigénat, qui frappait de sanctions légères les indigènes coupables d'infractions vénielles, en ce sens qu'il permettait de mettre hors d'état de nuire les sujets ayant contribué à troubler gravement l'ordre public, s'étant insurgés contre l'autorité de la France ou ayant refusé de mettre leur influence au service de l'administration.

L'internement était donc un procédé de terreur. C'était une arme terrible qui ne reposait sur aucun principe juridique. Il autorisait la répression de tous les faits qui tombaient ou non sous le coup d'un texte. C'était tout simplement « la survivance d'une mesure de guerre destinée à réprimer tous les faits non qualifiés par la loi de nature à troubler la sécurité publique ou à compromettre la domination française »²⁶. Les victimes de l'internement étaient /p. 49/

déportés dans des lieux spéciaux qui ne dépendaient ni de l'administration pénitentiaire, ni de l'administration militaire.

Par cette mesure l'administration entendait créer chez l'indigène un climat permanent de peur pour

²³ BEHRMAH : *Muslim brotherhood and politics in Senegal*, 1970, pp 27-28.

²⁴ 3 E 55 folios 255-256. Merlin directeur des Affaires politiques. 5 Sept. 1895.

²⁵ ANS. 3 E 55. folio 255 Merlin directeur des Affaires politiques, 5 Sept. 1895.

²⁶ MELIA J.: *Le triste sort des indigènes d'Algérie*, 1935, p. 91.

lui enlever toute idée de vouloir se soustraire à la domination coloniale. En face d'une si monstrueuse iniquité, les victimes n'avaient aucun moyen de défense. La procédure était sommaire et secrète. Le dossier n'était pas communiqué à l'intéressé si bien que l'indigène, si innocent qu'il fût, pouvait à tout moment être arraché à sa famille et envoyé au dépôt des internés du Gabon²⁷. Ce fut le sort réservé à Cheikh Bamba lors de la séance du Conseil privé du 5 Septembre 1895.

L'arrestation de Cheikh Bamba était motivée par les plaintes du "bour Ndiambour"²⁸, et des diverses informations fournies sur lui par les agents de renseignement. Faute de chefs d'accusation irréfutables, le Conseil privé réunit en faisceau les rumeurs glanées çà et là contre Cheikh Bamba pour en faire des preuves. L'influence considérable dont il jouissait de Saint-Louis à la Gambie constituait une menace pour la sécurité des possessions françaises. S'y ajoutaient les agissements de ses talibés qui troublaient par leurs prédications la tranquillité du pays.

Pourtant la mission de l'administrateur Leclerc au Jolof, même si elle s'était terminée par l'arrestation du marabout et d'un certain nombre de ses disciples, n'avait pu « relever contre Bamba aucun fait de prédication de guerre sainte bien évident ». Mais on pensa que son attitude, ses agissements et surtout ceux « de ses talibés étaient en tous points suspects »²⁹.

L'administration lui reprocha d'avoir quitté le Kajoor après la mort de Lat Dior alors qu'il était de notoriété publique que le marabout n'entretenait que des rapports orageux avec le damel qui avait osé réduire en servitude des disciples du marabout Ahmadou Cheikhou. On lui fit grief de s'être établi alors au Bawol où le pouvoir était en déliquescence. Pour le Conseil, le choix de cette nouvelle résidence s'expliquait par son intention de remplacer le roi de ce pays Thieyacine Fall « tiédo brutal et ivrogne dont l'autorité n'était plus soutenue que par quelques favoris qui profitaient de ses vices pour razzier constamment la population. Bamba pouvait donc espérer prendre en main la direction de la partie musulmane de la population, déposer Thieyacine devenu insupportable et lui succéder ou si la chose n'est pas possible, placer du moins à la tête du Baol un chef acquis à ses idées et à ses intérêts »³⁰.

Cette façon de voir ne doit pas surprendre chez des gens pour qui l'acquisition des richesses matérielles l'emporte sur l'esprit. Dans tous ses écrits le marabout n'avait jamais cessé de dire que la finalité de l'action était la formation de l'être proprement humain, spirituel. Son souci était de développer /p. 50/

chez les musulmans les valeurs morales, la pureté des mœurs, la noblesse des sentiments et non de conquérir un pouvoir politique qui souvent enracine les dirigeants dans un amoralisme corrupteur.

L'administration lui tint rigueur du fait que sa résidence au Bawol n'était pas éloignée de celle de Tanor³¹ qui assassina en 1887 Minet, aide de camp du gouverneur. Cet argument manquait de sérieux. En effet avec la certitude que seul Tanor, musulman convaincu, était capable de domestiquer les tiédos du Bawol, le gouverneur Clément Thomas le nomma *tègne* c'est-à-dire roi du Bawol. Si ce chef n'était pas recommandable, on s'explique mal que l'autorité suprême de la colonie lui accordât le soutien qui lui permit d'être roi et ce, en violation des dispositions de la constitution coutumière de ce pays. Et jusqu'à sa mort en 1894 le gouverneur avait toujours donné des appréciations positives sur son règne.

Malgré la faiblesse des chefs d'accusation retenus contre le marabout le conseil se mit néanmoins à

²⁷ MELIA J. : *Le triste sort des indigènes d'Algérie*, 1935, p. 91.

²⁸ ANS. 3 E 55 folio 254, 5 Sept 1895.

²⁹ ANS. 3 E 55, *op. cit.*

³⁰ ANS. 3 E 55 folio 254, 5 Sept 1895.

³¹ Tanor Dieng : roi du Bawol de 1889 à Juin 1914.

épiloguer sur le choix du site de Touba et sur les noirs desseins qui l'auraient conduit à une pareille option. « L'endroit était bien choisi, à l'extrême est du Bawol, sur la frontière du Djolof, en dehors de toute voie suivie sur les confins du Ferlo à distance du Toro, du Rip et de la Gambie. Le marabout pouvait rapidement se porter sur les lieux où l'aurait appelé tout mouvement politique ou religieux. De même en cas d'alerte, la fuite lui était possible à travers les plaines et les forêts du Ferlo soit vers la haute Gambie et le Fouta Djallon, soit vers le Rip ou Bathurst où il aurait trouvé notre vieil ennemi Saer Maty avec lequel il entretenait des relations suivies »³². Point n'est besoin de revenir sur le caractère spécieux de cette argumentation qui laisse par ailleurs apparaître une méconnaissance totale de l'islam confrérique dont l'ambition était de faire des adeptes des musulmans authentiques. Abstraction faite des explications mystiques fournies par le marabout pour le choix de sa nouvelle résidence, il avait senti la nécessité de se démarquer de ses prédécesseurs qui, du fait de leur inféodation au système politique, furent incapables de conduire une action d'islamisation conséquente. De Touba, nette de toute souillure, il pouvait faire un grand centre d'éducation d'où essaïmeraient ceux qui, par la suite, prendraient en charge la formation des jeunes générations, la réorganisation de la société selon des normes islamiques afin de faire des Sénégalais un peuple de Dieu.

A tous ces griefs Cheikh Bamba répondit en accomplissant une prière dans la salle du Conseil et en remettant au gouverneur la sourate *Likhlass* relative à l'Unicité de Dieu. De cette manière il réaffirma sa conviction que quelles que puissent être la force et la puissance d'un pouvoir terrestre, il ne pouvait se comparer à celle de Dieu. L'éminente autorité d'Allah fait de lui le seul vrai souverain. L'homme est donc créé pour l'adorer et l'attester seigneur unique. Selon cette sourate Dieu est un en lui-même sans aucune analogie avec /p. 51/

les créatures. L'attitude logique de la création est adoration parfaite de Dieu. Bien sûr, quand le fidèle se proclame esclave d'Allah il ne doit plus accepter de devenir l'esclave d'une autre créature³³.

Ainsi apparaissaient avec netteté le refus total du marabout d'accepter le fait accompli de la domination française quelles qu'en fussent les modalités, mais aussi la volonté constante de l'administration française d'obtenir de tous les indigènes obéissance que lui conférait sa prépondérance. Dès lors aucun compromis n'était possible. Tout en reconnaissant que Cheikh Bamba était en réalité innocent³⁴ de tous les griefs retenus contre lui, on n'en décida pas moins de l'exiler au Gabon pour quelques années. Par la même occasion on intima à ses disciples, à ses cheikhs ou serignes l'ordre de se disperser et « d'avoir à réintégrer leurs villages d'origines et de ne plus s'en absenter que sur l'autorisation de »³⁵ l'administrateur. Quant aux anciens guerriers de Lat Dior et de Albouri on envisagea de les envoyer au Waalo sous la surveillance du chef de province Yamar Mbodj³⁶.

Ainsi donc sur la base de simples présomptions, le gouverneur prit la décision d'exiler Cheikh Bamba au Gabon. Il ne revint au Sénégal que le 8 Novembre 1902. Mais contrairement à ce que pensait l'administration coloniale en prenant une telle mesure, l'absence du marabout du Sénégal ne lui laissa nullement le champ libre pour la transformation du pays. En effet tous les cheikhs qui avaient reçu l'initiation du cheikh s'attelèrent avec une grande dévotion à l'œuvre d'islamisation de leurs compatriotes et de régénération de la société.

³² ANS 3 ESS. folio 254. Merlin au Conseil Privé, 5 Sept. 1895.

³³ ANS. Dossier Cheikh Ahmadou Bamba 1894. 1927.

³⁴ ARNAUD R. : Administrateur des colonies. In: *Renseignements coloniaux*, 1912.

³⁵ ANS 3 E 55 folio 256. Merlin directeur des Affaires politiques, 5 Sept. 1895.

³⁶ Ibidem.

Ils travaillèrent donc à faire accepter à leurs adeptes les principes qui devaient servir d'armature à la société islamique. Convaincus que l'islam était l'expression universelle de toutes les vérités et de toutes les lumières, ils leur firent comprendre le devoir sacré de marcher avec le monde, de développer à l'infini toutes leurs facultés intellectuelles et morales. On leur apprit leurs droits et leurs devoirs. Pour les aider à mieux prendre connaissance de ce qu'ils étaient et de ce qu'ils pouvaient devenir, l'accent fut mis sur la lutte contre les vices qui avaient pour noms : médisance, calomnie, perfidie, mensonge, parjure, fausseté, fanatisme et turpitude³⁷.

En leur inculquant aussi le sens du devoir et de la responsabilité, on éveillait en eux le sentiment du Mal et du Bien avec les sanctions de leurs actes dans l'au-delà. Bref les cheikhs conformément à l'enseignement du maître déployèrent des trésors d'énergie pour faire, des jeunes comme des vieux /p. 52/ disciples, des personnes de prix infini capables de développer en elles ce qu'il y avait d'immortel³⁸.

Ce fut une véritable révolution chez les membres de l'ancienne aristocratie habitués à vivre de parasitisme aux dépens des roturiers. On leur apprit que selon l'enseignement de Cheikh Bamba « L'orgueil est le plus grand des vices parce qu'il entame la foi de l'adorateur ». Ils n'étaient donc supérieurs à personne car ils ignoraient « comment finirait leur vie et quelle serait leur destinée demain »³⁹. Ces néophytes comprirent enfin qu'il n'était pas indigne d'un homme, quel que fût son statut social, de gagner sa nourriture à la sueur de son corps et par le travail de ses mains. Ils acquirent progressivement la religion de l'effort car ils finirent par se rendre compte que seul l'amour du travail pouvait leur permettre de créer la personnalité appropriée à leurs besoins. Bref les grands disciples de Cheikh Bamba étaient parvenus tant bien que mal à imprégner les convertis de l'esprit de l'islam. Ce qui commença à provoquer des modifications dans les comportements sociaux. Dans les zones d'implantation mouride on constata des conduites effectivement musulmanes. Les musulmans de toutes origines trouvèrent dans la confrérie un cadre nouveau leur permettant d'agir, de se diriger jusqu'au moment de quitter la terre pour l'au-delà.

Dès lors on comprend sans peine la ferveur avec laquelle ses disciples accueillirent son retour d'exil. Chez cet homme qui considérait la soumission à Dieu comme la plus noble des servitudes, la fin de cette première étape, sur le calvaire de ses persécutions, n'était due qu'à « l'intervention de Dieu supérieure à celle des Français »⁴⁰. Etabli à Touba, il consacrait son temps à la lecture du Coran, aux dévotions religieuses, à la rédaction de ses poèmes et à l'enseignement. Mais comme en 1895 sa grande renommée de sagesse, la pureté de sa vie drainèrent vers Touba tous ceux qui désiraient boire à sa source. La plupart d'entre eux ne faisaient pas mystère de leur hostilité vis-à-vis de l'administration coloniale. Les rapports des chefs de canton, de province, repris et amplifiés par les commandants de cercle, parlaient de la grande effervescence qui s'étendait des rives du Sénégal à celles de la Gambie. « Des pèlerins venaient nombreux offrant au marabout des armes, des chevaux, de l'argent... Le voisinage de nombreux thiédos, anciens guerriers sans emploi, permettait de craindre qu'ils ne cherchassent, même en dehors de tout fanatisme religieux, à profiter de cette situation pour entreprendre leurs exactions sur le pays ».

Ces craintes n'étaient nullement fondées, car de tout temps, l'objectif de Cheikh Bamba était d'amener les musulmans à se soumettre avec sincérité à l'empire de la loi de Dieu, de conformer leurs actes et leurs pensées à l'enseignement du Coran et des traditions de Mouhammed. Bien sûr que la soumission absolue à Dieu dispensait le croyant de reconnaître une autorité /p. 53/

³⁷ *Masalik Al Jinan*, vers 892, poème de Cheikh BAMBA, traduit par Serigne Sam MBAYE.

³⁸ *Idem*, vers 928.

³⁹ *Idem*, vers 892.

⁴⁰ ANS. 2G3. 7, Sénégal, Affaires politiques. Rapport sur la situation politique et économique des cercles du bas-Sénégal, 1^{er} semestre, 1903.

autre que musulmane. C'était cette disposition d'esprit constatée chez les adeptes du marabout que l'administration entendait éradiquer par un nouveau bannissement.

L'occasion lui fut fournie par l'incident qui l'opposa en 1903 à Mbakhane Diop fils de Lat Dior et chef de la province du Bawol oriental. Lors de la visite rendue à Darou Salam à Mame Cheikh Anta, petit frère du fondateur de la confrérie mouride, Mbakhane avait reçu de son hôte un cadeau de 5 000 F somme énorme à l'époque puisque le salaire annuel d'un chef de canton n'était que de 500 F et un instituteur en fin de carrière ne percevait pas plus de 2 000 F l'an. Si l'autorité de Saint-Louis apprenait que Mbakhane avait été gratifié d'une pareille somme, elle n'aurait pas hésité à la taxer de trahison d'autant plus que ses relations avec le résident de Sambé étaient souvent orageuses. Craignant la révocation, Mbakhane, nous dit la tradition, chercha à procéder à la liquidation physique de Mame Cheikh Anta qui put trouver refuge à Saint-Louis⁴¹. Mbakhane décida d'apaiser sa colère sur Cheikh Bamba pour donner par la même occasion preuve de son loyalisme à l'endroit de l'administration coloniale et effacer du même coup les rumeurs de corruption qui souillaient son nom depuis son séjour dans le village de Mame Cheikh Anta.

Le 17 Avril 1903 Mbakhane Diop se rendit à Touba résidence du marabout pour lui faire des observations sur la situation grave que ses adeptes avaient créée dans la province. Cheikh Bamba lui fit répondre que l'adoration d'Allah et l'éducation religieuse de ses adeptes étaient des préoccupations trop sérieuses pour qu'il pût distraire son esprit vers des futilités. Dès son retour à Sambé, Mbakhane fit son rapport à l'administrateur de Thiès qui préconisa l'éloignement du marabout du Sénégal après qu'il eut également refusé de répondre à la convocation du résident de Diourbel lui répondant qu'il était « un captif de Dieu qui se suffit de son maître... Que la paix soit avec celui qui marche dans le sentier droit ». Il ajouta qu'il était « le captif de Dieu et ne reconnaissait d'autre maître que lui et ne rendait hommage qu'à lui seul »⁴². Cette position de principe perçue comme un signe de rébellion contre l'autorité française trouvait son fondement dans la profession de foi musulmane et permettait à tout croyant de conserver la maîtrise de sa liberté malgré toutes les brimades dont il était victime.

Ignorant tout des subtilités de la théologie musulmane, l'administration coloniale s'en tint à la lettre de cette affirmation et opta à nouveau pour la répression. Mais du moment que toute mesure d'exil devait avoir l'approbation de Paris, l'administrateur de Thiès et Mbakhane s'attachèrent à collecter tous les faits et gestes du marabout et des adeptes pour les réunir afin d'en faire des preuves irréfutables du danger réel qu'il constituait et de la nécessité de l'éloigner de la région⁴³ /p. 54/.

Bien stylés par Mbakhane Diop, les chefs de canton de Ndiéte, du Ndogal, du Lah se plainquirent de n'être plus obéis, ni écoutés par les nombreux marabouts domiciliés dans leur circonscription. Leurs ordres n'étaient plus exécutés car l'autorité de Cheikh Bamba s'était substituée à la leur. Par l'exaltation de leur foi, le soufisme qu'ils pratiquaient, les adeptes du marabout étaient à craindre. A tout moment ils pouvaient créer des complications aux conséquences graves⁴⁴.

De leur côté les peuls de Kontor, de Kaél affirmèrent que Bamba se préparait à repousser le cas échéant la force par la force. Ils évaluaient à 7000 personnes ses adeptes qui se trouvaient à Mbacké⁴⁵. Les propos de ces Peuls se comprenaient car ils ne souhaitaient pas avoir dans leur voisinage des agriculteurs qui leur disputeraient la possession de leurs terrains de parcours. C'est avec joie qu'ils auraient appris toute nouvelle leur annonçant l'éloignement du marabout de leur zone d'activité.

⁴¹ Tradition orale fournie par Matar Diop à Touba.

⁴² ANS. Dossier Ahmadou Bamba – Journal du poste de la Résidence de Diourbel. Mai 1903.

⁴³ ANS. Dossier Ahmadou Bamba. Résident du Baol oriental. Avril 1903.

⁴⁴ ANS. Dossier Cheikh Ahmadou Bamba. Vienne, administrateur, Thiès. Rapport politique.

⁴⁵ ANS. Dossier Ahmadou Bamba, Lauren, résident de Diourbel, à l'Administrateur de Thiès, 22 Mai 1903.

Pour vérifier la véracité de ces accusations le gouverneur dépêcha auprès du marabout un espion nommé Oumar Niang avec mission de voir si des armes étaient stockées dans sa résidence de Touba et de sonder les gens de son entourage sur l'attitude qu'ils adopteraient si Cheikh Bamba était l'objet d'une arrestation.

L'espion fut reçu par le marabout à qui il donna 50 francs sur les 300 francs qui lui étaient remis et qu'il devait utiliser à bon escient pour des cadeaux aux grands dignitaires à qui ils pourraient arracher quelques confidences sur l'état de leurs préparatifs pour leur éventuel soulèvement. Le marabout ordonna à un talibé de prendre l'argent et de le distribuer aux mendiants. Puis il fit comprendre à Oumar Niang qui disait vouloir devenir son adepte : « pour être mon talibé, il faut suivre Dieu et son prophète. Tous ceux qui prétendent être mes talibés et qui ne confessent pas comme il faut la religion mentent. Quiconque donnera 5 francs pour Dieu sera récompensé. J'ai fait des conditions avec Dieu. Même si le Mahdi descend sur terre, je ne l'aiderai pas. Je ne tuerai ni scorpion, ni serpent ni âme qui vit. Avec la route que j'ai prise, il m'est de tirer des coups de fusil. ... Si je prends des armes ma mission sera perdue »⁴⁶.

Le marabout fit ainsi justice de toutes les rumeurs malveillantes que ses ennemis distillaient dans le pays pour mettre en doute l'authenticité de sa mission. Pour lui les splendeurs terrestres étaient illusoires ; que c'était folie que de s'y accrocher. Mais par delà le contentieux qui l'opposait à Mbakhane, le marabout était perçu par le colonisateur comme l'obstacle le plus coriace à la réussite de son oeuvre d'assimilation. Depuis son retour du Gabon on assistait à /p. 55/

une recrudescence du zèle religieux. Sa piété exemplaire, sa science immense, la sainteté de sa vie lui attiraient des adeptes non seulement au Sénégal mais encore en Mauritanie. Les marabouts qui se réclamaient de sa confrérie exaltaient chez leurs talibés les aspects par lesquels l'islam s'opposait au christianisme. Leur action s'exerçait en dehors des réseaux tracés par l'administration.

Chaque jour le nombre des prosélytes augmentait du fait des prédications de talibés itinérants qui parcouraient le pays répandant des bruits extraordinaires sur la puissance et la gloire de Ahmadou Bamba. Tous les faits et gestes relatifs au marabout étaient amplifiés pour inciter, à se rallier à la confrérie, tous ceux que tenaillait l'angoisse de leur salut. Dans les conversations il était dit qu'il ne craignait plus les Européens que les fusils ne pouvaient partir. Ainsi il était devenu la personnalité unique sur laquelle se concentrait toute l'attention publique. Tout ceci pouvait, selon l'administrateur Vienne, déboucher sur la création d'une "puissance religieuse indépendante" qui pourrait arriver à contrebalancer l'autorité française⁴⁷.

L'hostilité des mourides vis-à-vis de l'administration coloniale était incontestable car ils refusaient de reconnaître l'autorité des résidents, des administrateurs, du gouverneur et de leurs collaborateurs les chefs locaux. L'islam était leur bouclier protecteur contre les mesures aliénantes du conquérant. C'est pour cela qu'on les gratifia de toutes sortes d'excès dont la sanction devait être le bannissement du marabout. Son refus de répondre aux convocations du commandant de cercle de Thiès et du gouverneur fut considéré comme un acte de rébellion pour justifier son exil en Mauritanie en Juin 1903.

Le 13 Juin 1903 un détachement de 150 tirailleurs et de 50 spahis, aidé des contingents des chefs indigènes, fut mis en route pour procéder à l'arrestation de Ahmadou Bamba. La mobilisation de forces si importantes était commandée par l'extrême gravité de la situation contenue dans les rapports jusqu'alors parvenus à Saint-Louis qui n'eut pas la sagesse de leur enlever leur coefficient d'exagération naturel à toute littérature qui veut perdre un ennemi. On disait que l'arrestation du marabout aurait pour effet de soulever ses partisans qui en viendraient aux mains avec les gens de Mbakhane⁴⁸.

⁴⁶ ANS. Dossier Cheikh Ahmadou Bamba. Oumar Niang à l'administrateur, Tivaouane, 10 Juin 1903.

⁴⁷ ANS. *op. cit.*

⁴⁸ ANS. Dossier Ahmadou Bamba. Vienne, Administrateur central de Thiès au gouverneur secrétaire général du

Parmi les troupes des chefs locaux qui épaulaient les troupes régulières, se trouvaient celles du Bur-Sine Koumba Ndoffene II. A l'entrée de Darou-Salam où se trouvait Cheikh Bamba, il demande à Allys de le laisser aller seul parler au marabout. Dès qu'il fut reçu dans la concession, il ôta ses sandales, se mit à genoux, enleva son bonnet et salua le cheikh. Puis il l'invita courtoisement à le suivre auprès de Allys tout en soulignant qu'il le savait innocent de tous les chefs d'accusation dressés contre lui. Le cheikh le suivit chez le chef de la colonne devant qui il réaffirma son innocence⁴⁹ /p. 56/

Koumba Ndoffene avait agi ainsi parce qu'il se savait grand et ne croyait rien perdre de sa grandeur naturelle en adoptant l'attitude qui lui paraissait juste envers le marabout. Ainsi il rendit à l'innocence du marabout le plus brillant témoignage.

Au moment où Koumba Ndoffene s'acquittait de sa mission avec bonheur, Mbakhane pillait le village de Darou Salam sous prétexte de saisir les armes et les munitions qu'on y aurait cachées. Il s'empara d'un énorme butin que le gouverneur général le contraignit à rendre à leurs légitimes propriétaires⁵⁰.

A son arrivée à Saint-Louis le gouverneur lui notifia sa décision de l'exiler en Mauritanie « où il résiderait chez Cheikh Sidya et devrait éviter toute communication avec la région qu'il avait troublée »⁵¹. Par cette mesure le gouverneur pensait avoir administré la preuve qu'il disposait de moyens pour couper court à toute tentative de résistance à son autorité. Il se trompait car l'éloignement de Cheikh Bamba, au lieu d'intimider ses adeptes et leur inspirer le respect de l'administration, ne fit qu'approfondir davantage le fossé qui les en séparait. La population manifestait avec une virulence toujours de plus en plus affirmée son hostilité vis-à-vis du conquérant. De tout le pays partaient de nombreux envois de dons vers Sou-et El Mâ où résidait le marabout. La persécution du marabout et ses adeptes fit de la confrérie mouride le merveilleux foyer religieux local où se groupèrent les populations avec toutes leurs forces morales, sociales, juridiques qui permirent de résister avec efficacité au régime colonial. L'autorité des Cheikh mourides se développa au détriment de celle de l'administration et de ses auxiliaires indigènes. L'islam, dans sa forme confrérique, fut alors comme une ligne de défense qui mit les adeptes à l'abri des contaminations. Convaincus de posséder le vrai, ils ne craignaient nullement ce pouvoir omniprésent qui les avait investis de toutes parts. Par leur détermination ils amenèrent l'autorité française à constater l'éternelle puérité des mesures persécutrices, surtout quand elles touchaient aux choses de l'esprit. Aussi se résigna-t-elle en 1907 à ramener au Sénégal le cheikh. Celui-ci et des disciples, en fortifiant le peuple contre les vices et l'autoritarisme coloniale qui étaient à l'origine de la détresse de la société, avaient de ce fait « pris la relève de l'identité blessée » ! Leur patrie vaincue devait reprendre le chemin de sa marche éternelle.

gouvernement général, 1^{er} Mai 1903.

⁴⁹ SAMB Amar : Essai sur la contribution du Sénégal à la littérature d'expression arabe. Dakar. Multigraphie p. 826.

⁵⁰ ANS. Dossier Cheikh Ahmadou Bamba. Allys de l'administrateur du cercle de Tivaouane. 23 Juin 1903.

⁵¹ *Idem*.